



No de résolution
ou annotation

Le 18 novembre, 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 18 NOVEMBRE 2021, À 20 H 00, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS: Son Honneur le Maire Marcel Beaubien et les Conseillères et les Conseillers; John Abraham, Charles Meunier, Gerald Teske, Roland Barnabé, Chantal Soucy et Lorraine Rochon.

Il est,

Proposé par Roland Barnabé,

Appuyé par Charles Meunier;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présent le directeur général par intérim, Paul St-Louis, l'assemblée est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE, 2021
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. PERMIS ET CORRESPONDANCE
7. RÉOLUTION – ZONES INONDABLES SECTEURS DU LAC-EN-COEUR ET MILLER
8. AVIS DE MOTION / PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2021-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 2017-011 ET PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2017-012 / CAMPS DE CHASSE
9. AVIS DE MOTION RELATIF AU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2021-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 2017-11 / ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE (NOUVELLES DÉFINITIONS) ET AU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2017-012 AUTORISANT LA LOCATION DE RÉSIDENCES
10. AVIS DE MOTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2021-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2017-012 / NOUVELLE ZONE DE VILLÉGIATURE (57-V)



No de résolution
ou annotation

11. RÉSOLUTION 2021-11-093 – POUR L'ACCEPTATION DU CONTRAT D'ORDURES ET DE RECYCLAGE
12. RÉSOLUTION – POUR LE MANDAT DU MAIRE SUPPLÉANT
13. RÉSOLUTION – PROGRAMME TECQ
- 13.A. RÉSOLUTION – RÉSILIATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO. 2021-002 RELATIF AU DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DU SECTEUR MULGRAVE
14. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 14.1 Travaux publics
 - 14.2 Sécurité publique
 - 14.3 Environnement
 - 14.4 Loisir, culture et communications
15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-11-089

IL EST PROPOSÉ par Chantal Soucy, **APPUYÉ** par Charles Meunier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, celui-ci, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021

2021-11-090

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021 ;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par John Abraham, **APPUYÉ** par Gerald Teske et résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. APPROBATION DES COMPTES

2021-11-091

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer ;

IL EST PROPOSÉ par Charles Meunier, **APPUYÉ** par John Abraham et résolu d'approuver la liste des comptes ci-jointe à la présente datée du 16 novembre, 2021 pour un montant total de 335 410, 10 \$ et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PERMIS ET CORRESPONDANCE

DEMANDE DE PERMIS – 6 OCTOBRE AU 17 NOVEMBRE 2021

Installations septiques (2)
Bâtiments accessoires (3)
Construction (2)
Démolition (1)
Rénovation (1)
Captage d'eau souterraine ()
Certificat d'autorisation ()
Renouvellement de permis ()
Lotissement (1)
Abattage d'arbres ()
Puits ()
Quai (1)
Autres ()
Clôture ()
Piscine ()

CORRESPONDANCE

Aucune

7. RÉOLUTION – POUR LES ZONES INONDABLES DES SECTEURS LAC-EN-COEUR ET MILLER

2021-11-092

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry a fait préparer en 2015 une analyse hydrologique et hydraulique pour l'hydrographie des zones à risque d'inondation des secteurs du Lac-en-Coeur et Miller;

ATTENDU QUE cette analyse, préparée par Envir-Eau Inc., a été produite dans le but d'établir avec plus de précision les zones à risque d'inondation des deux secteurs visés;

ATTENDU QU'il y'a lieu que cette nouvelle cartographie soit intégrée au schéma d'aménagement et de développement (SADR-3^e génération);

En conséquence,

Il est,

Proposé par Gerald Teske,

Appuyé par Chantal Soucy;

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry transmettre à la MRC de Papineau les analyses hydrologiques et hydrauliques établissant la cartographie des zones à risque d'inondation des secteurs du Lac-en-Cœur et Miller préparés par la firme Envir-Eau Inc., le 19 mai 2015;



No de résolution
ou annotation

ET QUE cette nouvelle cartographie des zones à risque d'inondation soit intégrée au Schéma d'aménagement et de développement (SADR-3^e génération).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION / PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2021-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 2017-011 ET PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2017-012 / CAMPS DE CHASSE

***Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Charles Meunier.

Durant cette séance ordinaire, les deux projets de règlement sont déposés et présentés pour leur adoption. Les deux projets de règlement ont pour objet d'interdire dans les zones Écotourisme, Récréotourisme, Forestière et Villégiature les camps de chasse.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du projet de règlement n. 2021-01 et du premier projet de règlement no. 2021-02 et j'avise les membres du conseil qu'ils ont déjà reçu copie desdits projets de règlement. Les projets de règlement no. 2021-01 et no. 2021-02 sont disponibles au bureau municipal pour consultation durant les heures normales d'ouverture et sur notre site web.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. AVIS DE MOTION RELATIF AU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2021-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 2017-11 / ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE (NOUVELLES DÉFINITIONS) ET AU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2017-012 AUTORISANT LA LOCATION DE RÉSIDENCES.

***Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Roland Barnabé.

Durant cette séance ordinaire, le projet de règlement no. 2021-03 et le premier projet de règlement no. 2021-04 sont déposés et présentés pour leur adoption. Essentiellement, les deux projets de règlements soumis visent à autoriser dans les zones « Foresterie » et « Villégiature » l'usage de gîtes, d'établissements de résidence principale et de résidences de tourisme.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du projet de règlement 2021-03 et du premier projet de règlement no. 2021-04 et j'avise les membres du conseil qu'ils ont déjà reçu copie desdits projets de règlement. Les projets de règlement no. 2021-03 et no. 2021-04 sont disponibles au bureau municipal pour consultation durant les heures normales d'ouverture ainsi que sur notre site web.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**10. AVIS DE MOTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2021-05
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2017-012 / NOUVELLE ZONE DE
VILLÉGIATURE (57-V).**

***Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Charles Meunier.

Durant cette séance ordinaire, le premier projet de règlement no. 2021-05 modifiant le règlement de zonage no. 2017-012 est déposé et présenté pour son adoption. Ce premier projet de règlement a pour objet de créer une nouvelle zone de villégiature (57-V) à même la zone récréative (27-R**).

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du présent premier projet de règlement et j'avise les membres du conseil qu'ils ont déjà reçu copie dudit premier projet de règlement. Le premier projet de règlement ci-haut mentionnée est disponible au bureau municipal pour consultation durant les heures normales d'ouverture et sur notre site web.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. RÉOLUTION – POUR L'ACCEPTATION DU CONTRAT D'ORDURES ET DE
RECYCLAGE**

2021-11-093

Il est,

Proposé par Gerald Teske,

Appuyé par Roland Barnabé;

QUE le contrat pour la cueillette et le transport et la disposition des déchets ainsi que pour la cueillette et le transport des matières résiduelles (recyclage) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 soit et est accordé à l'entreprise 2963-2072 Québec Inc. / Service Sanitaire Richard Lanthier pour la somme de 110 720,93 \$ (taxes incluses) que la seule soumission reçu est conforme selon les termes et conditions de la demande de soumission et que cette présente résolution agisse comme contrat entre la municipalité de Mulgrave-et-Derry et Service Sanitaire Richard Lanthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. RÉOLUTION – POUR LE MANDAT DU MAIRE SUPPLÉANT

2021-11-094

Il est,

Proposé par Charles Meunier,

Appuyé par Roland Barnabé;

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry nomme comme maire suppléante Chantal Soucy pour un mandant d'une (1) année, pour la période débutant du 7 novembre 2021 au 7 novembre 2022 ;

QUE le conseil municipal de Mulgrave-et-Derry mandate Chantal Soucy comme maire suppléante à participer aux séances du Conseil des Maires à la MRC Papineau advenant l'absence du Maire en référence à l'article 116 du Code Municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

13. RÉSOLUTION – PROGRAMME TECQ

2021-11-095

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est,

Proposé par Charles Meunier,

Appuyé par John Abraham;

ET RÉSOLU QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.A. RÉSOLUTION – RÉSILIATION DE CONTRAT- APPEL D'OFFRES NO. 2021-002 RELATIF AU DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DU SECTEUR MULGRAVE

2021-11-096

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié l'appel d'offres no 2021-002 relatif au déneigement et l'entretien d'hiver des chemins du secteur Mulgrave, le 15 juillet 2021, no d'avis SÉAO 1510584;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'au terme de l'appel d'offres, une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE le contrat no 2021-003 relatif au déneigement et l'entretien d'hiver des chemins du secteur Mulgrave a été octroyé à l'entreprise Clayton Berndt Excavation Inc. pour une somme totale de 1 183 125,30 \$, plus taxes applicables, par la résolution no. 2021-09-074 de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 21.17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ c. C-65.1, prévoit qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat comportant une dépense qui est égale ou supérieure à une somme de 1 000 000 \$ doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité des marchés publics;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il appert que l'entreprise Clayton Berndt Excavation Inc. ne détient pas d'autorisation de l'Autorité des marchés publics et est, en conséquence, dans l'impossibilité d'agir;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.9 des documents d'appel d'offres prévoit que la municipalité peut résilier le contrat lorsque le contractant est dans l'impossibilité d'agir.

En conséquence,

Il est,

Proposé par Roland Barnabé,

Appuyé par Lorraine Rochon;

DE résilier le contrat no 2021-002 relatif au déneigement et l'entretien d'hiver des chemins du secteur Mulgrave, no d'avis SÉAO 1510584, intervenu avec l'entreprise Clayton Berndt Excavation Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORTS DES COMITÉS

- 14.1 Travaux publics
- 14.2 Sécurité publique
- 14.3 Environnement
- 14.4 Loisir, culture et communications

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-11-097

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Charles Meunier **APPUYÉ** par Gerald Teske **QUE** la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marcel Beaubien
Maire

Paul St-Louis
Directeur général et
Secrétaire-trésorier par
interim